

ÉCOLE – FORMATION – PARCOURS PROFESSIONNEL



CHERS PARENTS, CHERS RESPONSABLES LÉGAUX

Lorsque votre enfant entre à l'école, de nombreuses questions se posent quant à son parcours : Comment fonctionne le système éducatif ? Quelles possibilités s'offriront à lui plus tard ? Quelle voie professionnelle pourrait-il emprunter ?

Dans le canton de Bâle-Campagne, de nombreuses filières éducatives s'offrent aux enfants et aux jeunes. Le système éducatif est perméable, c'est-à-dire qu'il est toujours possible de changer d'orientation.

Cette brochure vous donne, à vous et à votre enfant, un aperçu du système éducatif et présente les différentes voies possibles. Nous souhaitons ainsi vous aider à réfléchir sans tarder à l'avenir scolaire et professionnel de votre enfant.

Regarder le film maintenant!

Vous souhaitez savoir quels parcours de formation et quelles étapes décisives sont possibles en Suisse ? Notre film vous explique tout de manière concise et claire, ce qui est idéal pour avoir une vue d'ensemble et planifier la prochaine étape.



Dans le canton de Bâle-Campagne, les enfants et les adolescents fréquentent l'école obligatoire (Volksschule). Celle-ci comprend l'école maternelle, l'école primaire et l'école secondaire et s'étend sur onze années scolaires. À l'âge de quatre ans, les enfants entrent à l'école maternelle. Celle-ci est axée sur le jeu et dure deux ans. Les enfants fréquentent ensuite l'école primaire pendant six ans. Ils passent ensuite à l'école secondaire, d'une durée de trois ans, qui est divisée en filières.

L'école obligatoire dispense une vaste culture générale conformément aux programmes scolaires cantonaux. Les enfants apprennent à lire, à écrire et à compter, développent leur capacité d'expression en allemand, apprennent des langues étrangères, les sciences naturelles et l'utilisation des supports numériques. L'enseignement encourage la curiosité, l'autonomie et la vie en communauté. Les enfants et les adolescents plus doués que la moyenne ou présentant un trouble ou un handicap bénéficient d'un soutien adapté à leurs besoins.

En plus des cours de musique dispensés à l'école, les enfants peuvent apprendre à jouer d'un instrument ou suivre des cours de chant dans les écoles de musique publiques. À la fin de l'école obligatoire, votre enfant est prêt pour une formation professionnelle ou pour poursuivre ses études dans un établissement secondaire.

Passage de l'école primaire à l'école secondaire

Cette transition importante est soigneusement préparée. Dès la 5e classe, l'enseignant aborde le thème de l'orientation avec vous lors des entretiens de suivi. Il vous recommande la filière de l'école secondaire qui convient le mieux à votre enfant et qui lui permettra de s'épanouir au mieux (proposition d'orientation). Pour ce faire, il tient compte des résultats scolaires de votre enfant, de sa manière d'apprendre et de travailler, des aptitudes acquises, de son comportement social et de la façon dont il gère ses émotions. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition, vous pouvez inscrire votre enfant à un examen d'admission.

→ Filières de l'école secondaire (Leistungszüge)

Les jeunes apprennent en fonction de leurs résultats, de leur niveau d'apprentissage et de leur rythme. À cet effet, il existe trois filières : A, E et P. La filière A correspond à des exigences de base, la filière E à des exigences élargies et la filière P à des exigences élevées. Lorsque leurs résultats et leur attitude au travail évoluent, les jeunes peuvent ou doivent changer de filière. L'essentiel est qu'ils soient encouragés en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts. Un apprentissage professionnel peut être entrepris à partir de toutes les filières. Les filières E et P permettent notamment l'accès aux écoles du degré secondaire II et à certaines formations menant à la maturité professionnelle.

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Un apprentissage professionnel permet d'accéder directement à une profession. Il existe environ 250 professions accessibles par apprentissage en Suisse. Ils se distinguent non seulement par leur contenu, mais aussi par leur durée et leur structure. Un apprentissage allie connaissances pratiques et théoriques. La formation se déroule en alternance dans trois lieux d'apprentissage : en entreprise, à l'école professionnelle et dans le cadre de cours interentreprises.

Apprentissage sanctionné par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Un apprentissage sanctionné par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) dure deux ans et convient aux jeunes qui sont plus à l'aise dans le domaine pratique que dans le domaine scolaire. Une fois leur formation terminée avec succès, ils peuvent exercer le métier appris ou commencer un apprentissage CFC dans le même domaine professionnel (une formation raccourcie est possible).

Apprentissage avec certificat de capacité (CFC)

Un apprentissage CFC dure trois ou quatre ans et est plus exigeant sur le plan scolaire. Le diplôme permet d'accéder à la formation professionnelle supérieure.

Maturité professionnelle (MP)

Les jeunes ayant de très bons résultats peuvent obtenir la maturité professionnelle pendant l'apprentissage CFC (MP 1) ou après (MP 2). Il existe cinq filières : design et arts ; santé et social ; nature, paysage et alimentation ; technique, architecture et sciences de la vie ; économie et services. La maturité professionnelle ouvre la voie vers les hautes écoles spécialisées suisses.

Offres transitoires

Les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage peuvent postuler à une offre transitoire d'un an qui les prépare à un apprentissage professionnel. Les échanges linguistiques, les séjours au pair ou les stages professionnels peuvent également s'avérer utiles.

→ Informations complémentaires



berufsberatung.ch



berufsmaturbb.ch



brueckenangebote.bl.ch

Après l'école secondaire, les élèves des filières E et P peuvent poursuivre leurs études dans un école du degré secondaire II. Ce parcours de formation convient aux jeunes qui souhaitent se préparer à des études dans une haute école ou une école supérieure spécialisée.

Gymnase

Le gymnase dispense une culture générale à la fois vaste et approfondie et initie les élèves au travail scientifique. Les jeunes choisissent leurs matières principales. Au bout de quatre ans, ils obtiennent la maturité gymnasiale et peuvent poursuivre leurs études dans une haute école universitaire ou dans une haute école pédagogique. Il est également possible de suivre des études dans une haute école spécialisée : cela requiert généralement une année de stage et, dans certains cas, une évaluation des aptitudes.

École de culture générale (ECG)

L'ECG prépare à des études axées sur la pratique dans les domaines professionnels de la santé et sciences naturelles, du travail social, de la pédagogie, du design et des arts ainsi que de

la musique. Au cours de la deuxième année scolaire, les jeunes choisissent l'un des cinq domaines professionnels. Au bout de trois ans, l'ECG mène à l'obtention du certificat d'études secondaires spécialisées, qui permet l'accès aux écoles supérieures. Au terme d'une année supplémentaire de formation pratique ou scolaire, il est possible d'obtenir la maturité spécialisée, qui permet de suivre des études dans une haute école spécialisée dans le domaine professionnel choisi ou dans une haute école pédagogique.

Formations initiales en écoles

La formation de quatre ans à l'école supérieure de commerce (ESC) allie une formation générale à des cours de commerce et à un stage d'un an en entreprise. Elle débouche sur le diplôme d'employé(e) de commerce CFC et sur la maturité professionnelle. La formation de quatre ans à l'école d'informatique (IMS) allie une formation générale à des cours d'informatique et à un stage d'un an en entreprise. Elle débouche sur le diplôme d'informaticien(ne) CFC en développement d'applications et sur la maturité professionnelle.

→ Conditions d'admission

Les conditions d'admission des écoles secondaires supérieures varient.



bl.ch/gym



bl.ch/fms



wms.kvbl.ch



bs.ch/ims

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE ET HAUTES ÉCOLES

Une fois l'apprentissage ou les études secondaires supérieures terminés avec succès, des voies s'ouvrent vers la formation professionnelle supérieure ou vers des études supérieures (niveau tertiaire du système éducatif suisse). Les conditions d'admission varient.

Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure se caractérise par un lien étroit entre la théorie et la pratique, ainsi que par une forte orientation vers le marché du travail. Elle comprend les examens professionnels (EP), les écoles supérieures (ES) et les examens professionnels supérieurs (EPS). Les titres obtenus peuvent désormais être complétés par les mentions « Professional Bachelor » et « Professional Master » afin d'être mieux compréhensibles à l'échelle internationale. Ces formations s'adressent aux titulaires d'un CFC qui, après quelques années d'expérience professionnelle, souhaitent approfondir leurs connaissances spécialisées ou assumer des responsabilités de direction.

Hautes écoles

Les hautes écoles comprennent les hautes écoles spécialisées (HES), les hautes écoles pédagogiques (HEP) et les hautes écoles universitaires (HEU). Elles proposent de nombreuses filières d'études menant aux diplômes de bachelor et de master. Les filières des HES sont axées sur la pratique professionnelle. Elles encouragent la recherche appliquée en collaboration avec le monde du travail. Les HEP forment des enseignants de la maternelle aux écoles secondaires, y compris en pédagogie spécialisée. Les hautes écoles universitaires se consacrent principalement à la recherche fondamentale. Elles transmettent des connaissances théoriques de base et enseignent la méthode scientifique. Les conditions d'admission des hautes écoles varient : selon les établissements, une maturité professionnelle, une maturité spécialisée ou une maturité gymnasiale est exigée. D'autres possibilités sont l'examen complémentaire « Passerelle » et l'examen complémentaire de niveau « maturité spécialisée en pédagogie ».

→ Examen complémentaire « Passerelle »

Il est aussi possible d'étudier dans une haute école universitaire avec une maturité professionnelle ou spécialisée : l'examen complémentaire « Passerelle » ouvre la voie à cet effet. Une formation à temps plein d'un an mène à cet examen.



passerellebasel.ch

→ Examen complémentaire de niveau « maturité spécialisée en pédagogie »

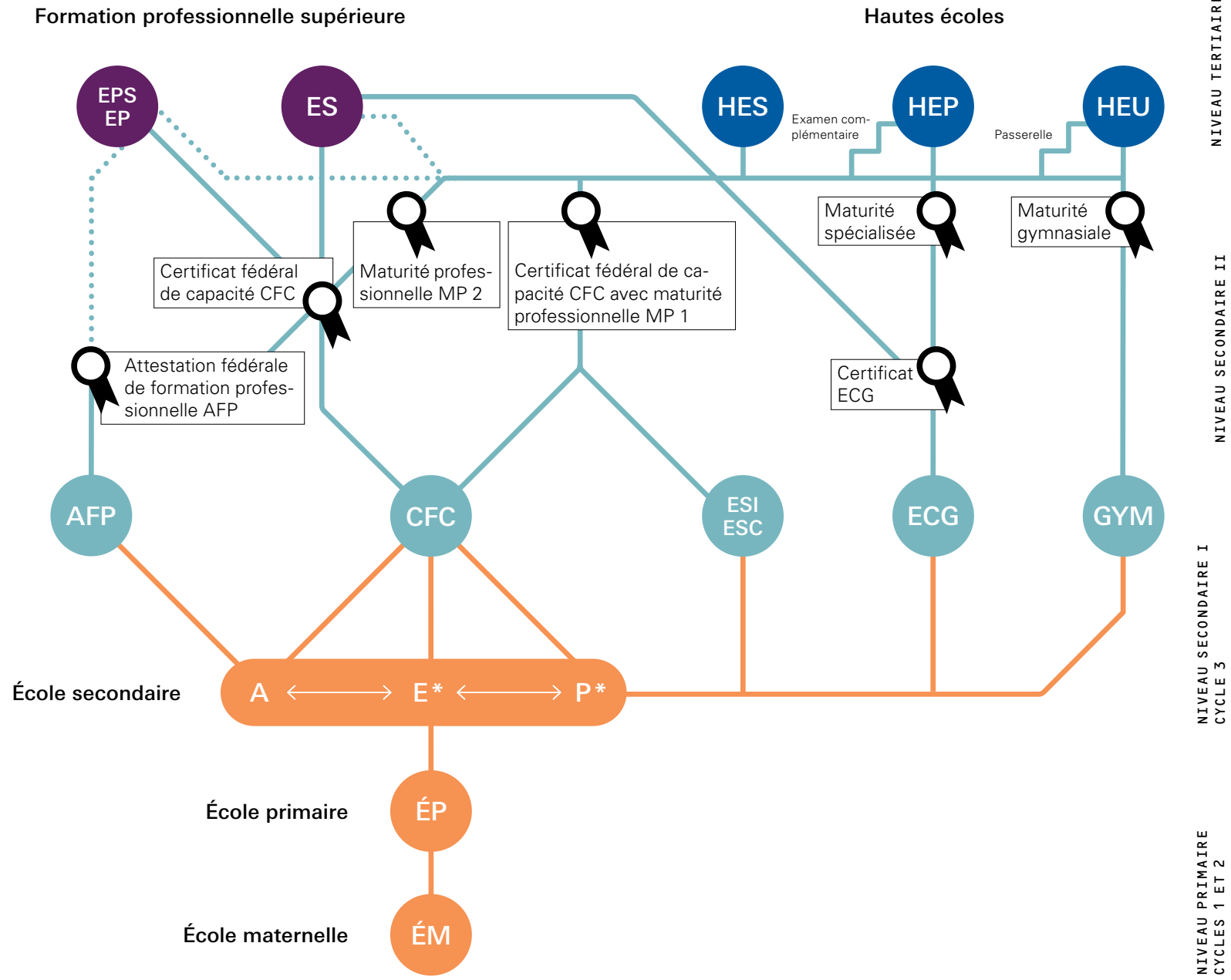
L'accès aux hautes écoles pédagogiques passe par la maturité spécialisée en pédagogie – ou par cet examen complémentaire. Elle ouvre la voie aux filières « École maternelle / niveau élémentaire » et « Niveau primaire ».

- EP Examen professionnel
- EPS Examen professionnel supérieur
- ES École supérieure
- HES Haute école spécialisée
- HEP Haute école pédagogique
- HEU Hautes écoles universitaires

- AFP Attestation fédérale de formation professionnelle
- CFC Certificat fédéral de capacité
- ESI École secondaire d'informatique
- ESC École supérieure de commerce
- ECG École de culture générale
- GYM Gymnase

→ Remarque : ce schéma présente les parcours les plus courants. Dans certains cas particuliers, d'autres parcours sont possibles.

* Les passages des filières E et P vers les formations du degré secondaire II ainsi que vers la maturité professionnelle (MP 1) sont régis par l'ordonnance sur les filières de formation du canton de Bâle-Campagne (§§ 51 et 52, SGS 640.21).



**Je voudrais trouver un
métier qui me plaise
vraiment. Il y a tellement
de possibilités !**



Pour toute question, veuillez vous adresser à votre établissement scolaire ou au Centre d'orientation professionnelle du canton de Bâle-Campagne.



Point de contact cantonal

Laufbahnzentrum BL
Schlossstrasse 1
4133 Pratteln
Téléphone +41 61 552 29 00
info.laufbahnzentrum@bl.ch
lbz.bl.ch



Liens

Informations complémentaires sur l'orientation professionnelle

Éditeur

Direction de l'éducation, de la culture et des sports du canton de Bâle-Campagne